

La France se convertit à l'économie circulaire

Le gouvernement cherche à favoriser le recyclage dans lequel l'Hexagone a pris du retard.

THOMAS LESTAVEL [@lestavel](#)

ÉCOLOGIE Ce n'est pas tous les jours que le premier ministre loue la « sobriété heureuse chère à Pierre Rabhi », agriculteur, romancier et fondateur des Colibris. Ce mouvement promeut un engagement écologiste individuel au quotidien. C'est une philosophie analogue qui a inspiré Édouard Philippe pour la feuille de route du gouvernement en faveur d'une « économie circulaire », assortie d'un plan de lutte contre le gaspillage et de traitement des déchets. Il l'a présentée lundi à Mayenne, à mi-chemin entre Rennes et Le Mans, lors de la visite d'une usine SEB. Le champion français de l'électroménager garantit que 93 % de ses produits écoulés en France sont réparables pendant dix ans et en a fait un argument de vente efficace.

Pourtant, le pays de Veolia, Suez et Derichebourg part de loin. En 2014, seulement 39 % des déchets

étaient valorisés en France, contre 50 % en Belgique et 65 % en Allemagne. L'exécutif veut « tendre vers 100 % de plastique recyclé d'ici à 2025 », reconnaissant que « les marges de manœuvre sont importantes ». Le jeu en vaut la chandelle. On émet 70 % de CO₂ en moins en fabriquant une bouteille à partir de plastique recyclé. Et ce sont 20 millions de tonnes de CO₂ chaque année qui sont évitées en France grâce au recyclage, estime l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Mais l'équation économique ne pousse pas les collectivités locales à se mobiliser. Il leur coûte en effet moins cher de mettre les produits en décharge que de les recycler. « D'ici à la fin du quinquennat, il faut rendre le recyclage compétitif par rapport à la mise en décharge », a déclaré Édouard Philippe. L'exécutif compte jouer sur le levier fiscal en baissant, d'un côté, la TVA sur le recyclage à 5,5 % et en augmentant, de l'autre,

Lundi, à Mayenne (53), le premier ministre, Édouard Philippe, a présenté un plan de lutte contre le gaspillage et de traitement des déchets.

CHARLY TRIBALLEAU/AFP



la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Parmi les 50 mesures annoncées, le gouvernement veut également imposer, à partir de 2020, un logo sur les produits électroniques ou électroniques indiquant s'ils sont réparables ou non.

Informé le consommateur

L'information des particuliers présente, de fait, un enjeu majeur pour faire évoluer les comportements. En 2016, un contrôle de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) portant sur 400 entreprises montrait que dans la moitié des cas, le consommateur « ne disposait pas de la bonne information ou alors d'une information trop confuse ». Un portail sera mis en ligne dans les prochaines semaines pour faciliter le dépôt de plaintes en cas d'abus.

Afin d'accélérer le mouvement, l'État réfléchit aussi à une extension du nombre de filières soumises au

principe de la responsabilisation des producteurs pour la gestion des déchets. Ont été évoqués, en vrac, les emballages des cafés, hôtels et restaurants, les jouets, les articles de sport, de loisir et de bricolage. Sans oublier les téléphones portables dont « 30 millions dorment dans les tiroirs des Français », a indiqué Édouard Philippe. La réparation d'un écran de smartphone coûte ainsi beaucoup moins cher qu'un modèle neuf.

Le traitement des déchets s'opère de manière très inégale sur le territoire, en fonction du volontarisme des élus locaux. La feuille de route gouvernementale a mis en lumière quelques bonnes pratiques comme la tarification incitative des déchets résiduels (ceux qui ne se trient pas). Dans le Grand Besançon, par exemple, les usagers paient depuis 2012 une redevance qui croît avec le volume de déchets non recyclables. Les quantités jetées par habitant ont chuté d'un tiers. Bon pour la planète, bon pour le porte-monnaie. ■